



La pêche à pied

La pêche à pied de loisir est ouverte à tous.
Elle est cependant encadrée par des règles.
Retrouvez toutes les informations sur www.iodde.org

- Office de tourisme
- Patrimoine culturel
- Patrimoine naturel
- Zone de baignade surveillée
- Port de pêche
- Port ostréicole
- Port de plaisance
- Points de mouillage
- Aéroport
- Parc aquatique Iléo
- Terrain de golf
- Spot de surf
- Plage labellisée Pavillon Bleu 2018
- Plage naturaliste
- Liaison maritime
- Aire de pique nique
- Aire de stationnement camping cars
- Aire de services camping cars
- Aire de pique nique adaptée
- Audioplage
- Caillebotis (en place de mi-juin à mi-septembre, toute l'année plage de Gatteau)
- Fauteuil de baignade
- Parking réservé GIG - GIC
- Plateforme handi (plateforme de repos de 5 m sur 5 m)
- Rampe d'accès (pente - 5 %)
- Toilettes adaptées

Pour répondre à la demande des personnes en situation de handicap, les professionnels du tourisme de la Charente-Maritime peuvent désormais s'investir dans une démarche qualité d'accueil, d'accessibilité et d'information. Grâce à la mise en place du label national "Tourisme et Handicap", la clientèle "à besoins spécifiques" bénéficie d'une information fiable sur l'accessibilité des lieux de vacances et de loisirs quelle que soit la déficience :

auditive / mentale / motrice / visuelle.

Ce label est attribué (pour au moins 2 types de handicap) après évaluation de l'accessibilité des sites.

Pour plus d'information sur les conditions d'accessibilité de ces sites :
Charente Tourisme - Tél. + 33 (0)5 46 31 71 71
www.handicaps-charente-maritime.com

